

EN ACTION(S) SUR LES COURS D'EAU

Une réalisation du
Pôle Provincial Gestion Intégrée des Cours d'Eau



Fiche technique 16

LES ANIMAUX INVASIFS



15.12.22

ÉCREVISSE AMÉRICAINE, RAGONDIN, IBIS SACRÉ...

On les appelle espèces exotiques envahissantes ou espèces invasives. Clandestines pour certaines, introduites délibérément pour d'autres, elles s'installent et se développent en dehors de leur milieu d'origine et se plaisent dans leur nouvel écosystème au point d'entrer en concurrence avec les espèces locales et d'engendrer des nuisances d'ordre environnemental, économique ou sanitaire.

En effet, ces espèces bénéficient souvent d'une résistance supérieure aux espèces locales, pouvant véhiculer des maladies qui disséminent les autres espèces, ou de l'absence des prédateurs qui régulent leur présence dans leurs sites d'origine. Les espèces invasives sont donc l'un des premiers facteurs de perte de biodiversité dans le monde.

Contrairement aux plantes invasives, ces animaux causent moins de dégâts aux cours d'eau, donc peu d'interventions du Service provincial de Gestion intégrée des Cours d'Eau.



FOCUS SUR :



L'ÉCREVISSE AMÉRICAINE (*Orconectes limosus*), la plus fréquente. Plus grosse et plus résistante que les espèces d'écrevisses locales, elle est très vorace et s'est révélée porteuse saine de la peste de l'écrevisse qui décime aujourd'hui les populations d'écrevisses indigènes. Adulte, elle ne craint que les gros prédateurs comme le brochet, le sandre, l'anguille, la loutre ou le héron. Mais dès que ceux-ci sont moins présents, elle se multiplie rapidement, consommant de grandes quantités de nourriture, ce qui appauvrit considérablement la vie des petits étangs ou des petits ruisseaux.



Le moyen le plus efficace de lutter contre les écrevisses américaines est de les pêcher, ce qui est d'autant plus plaisant qu'elles sont comestibles.

LE RAGONDIN

Le ragondin est un myocastor aux allures assez sympathiques, qui à l'origine, vivait en Amérique du Sud et a été introduit en Europe au 19^e siècle pour développer des élevages de fourrure bon marché.

Il est considéré comme une espèce invasive car, une fois adulte, il n'a aucun prédateur naturel. Or, il dégrade les berges, favorisant leur érosion, menace certaines espèces végétales aquatiques, détruit les nids d'oiseaux aquatiques et véhicule des maladies comme la leptospirose.



L'IBIS SACRÉ

Vivant à l'origine en Afrique sub-saharienne et en Irak, il a été introduit en Europe dans les zoos, à la fin des années 80. Il vit en colonies sauvages à proximité des littoraux, mangeant des graines, des poissons et se révèle tout à fait capable de fouiller dans les poubelles.

QUI PEUT VOUS AIDER À VOUS EN PRÉVENIR ?

La Cellule interdépartementale sur les Espèces invasives (CiEi) du Service public de Wallonie, chargée depuis novembre 2009 de coordonner les actions visant à limiter les dommages causés par les espèces invasives en Wallonie.

Ses missions :

- Mise en place de mesures préventives & adaptation du cadre réglementaire,
- Développement d'un système d'alerte,
- Coordination des opérations de lutte,
- Amélioration des connaissances,
- Communication vers les gestionnaires et le grand public.

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/la-ciei.html?IDC=5725>

La rubrique Biodiversité en Wallonie du portail Wallonie.be

<http://biodiversiteragon.wallonie.be/fr/invasives.html?IDC=5632>

Contact :

Le service Gestion intégrée des cours d'eau fait partie du Service Technique et du Territoire & de la Transition (ST³P) – Boîte postale 50000 – 5000 Namur - tél. 081/77 51 60

https://www.province.namur.be/cours_d_eau • service.technique@province.namur.be